

**LE BELIER**  
**Société anonyme à Conseil d'administration**  
**au capital de 6 631 956,08 euros**  
**Siège social : 33240 VERAC**  
**RCS Libourne 393 629 779**

-----

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 28 MAI 2009**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE**

**(ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- 1- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- 2- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- 3- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- 4- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- 5- De la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- 6- Des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration en date du 10 avril 2009.

## **1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le « Code Afep Medef »

### **1.1. Composition du Conseil**

**Président Directeur Général**

**Philippe GALLAND – 63 ans – 320 actions**

Nommé le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

**Membres du conseil d'administration**

**LE BELIER PARTICIPATIONS - 2 213 064 actions  
représentée par Denis GALLAND – 57 ans – 15 270 actions**

Nommée le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

**Cécile GALLAND – 49 ans – 100 actions**

Nommée le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

**Noèle GALLAND – 61 ans – 50 actions**

Nommée le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

**Philippe DIZIER (Directeur Général Délégué) – 52 ans - 10 actions**

Nommé le 24 mai 2006, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des mandats de M. Galland en tant que président et directeur général pour des raisons historiques.

### **Actions détenues par les mandataires**

Les actions détenues par les mandataires sont inscrites au nominatif.

### Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31/12/2008

<b>NOM</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>SOCIETES</b>
<b>Philippe GALLAND</b>	Président du Conseil d'administration Président Directeur Général Président Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de président du Conseil de Surveillance Gérant Gérant Gérant Gérant	Fonderies et Ateliers du Bélier LE BELIER LE BELIER PARTICIPATIONS SAS Le Bélier Hongrie LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV Le Bélier Dalian  BV Hungary Machining BMP Manfredonia SpA Le Bélier Kikinda d.o.o  LBO SARL SCI du Plantier de la Reine Machinassou SARL Société Civile de Choisy le Roi
<b>Noèle GALLAND</b>	Gérante Gérante Gérante	GFA Château de Brague Paris-Bordeaux Sarl SCEA Château de Brague
<b>Cécile GALLAND</b>	Gérante	SCEA Château de Brague
<b>Philippe DIZIER</b>	Directeur Général Délégué Administrateur Directeur Général Président du Conseil d'Administration Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Simple Administrateur	LE BELIER (France) Fonderies et Ateliers du Bélier Le Bélier Hongrie BV Hungary Machining BMP Manfredonia SpA Le Bélier Dalian
<b>LE BELIER PARTICIPATIONS représentée par Denis GALLAND</b>	Néant	Néant

### Conditions de nomination et indépendance

La société est administrée par un conseil d'administration dont les membres ont été nommés par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2003 et celles des 27 mai 2005 et 24 mai 2006.

Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code Afep Medef. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire.

Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

La limite d'âge est fixée à 75 ans.

Le Conseil d'Administration est constitué de cinq membres, étant précisé que Messieurs Frédéric Guinot, Paul Cousty et François Cottignies ont démissionné au cours de l'exercice 2008.

Le Code Afep Medef prévoit que les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas exercer de fonctions de direction dans la Société ou son groupe,
- ne pas être, ni avoir été au cours de 5 dernières années : salariés ou mandataire de la société ou d'une société du groupe, mandataire d'une autre société dans laquelle la Société est mandataire ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier (d'affaire ou de financement) significatif de la Société ou son Groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 dernières années,
- ne pas être membre du Conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans,
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou de sa société mère exerçant un contrôle sur la Société. Au-delà d'une détention de 10%, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Parmi les membres du Conseil, suite au départ de M. Guinot, aucun administrateur ne peut être considéré comme indépendant. Le poste d'administrateur indépendant n'est donc pas pourvu à ce jour, mais le Conseil d'Administration envisage de le pourvoir dans le courant de l'année 2009.

Aucun censeur n'a été nommé, et aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Par ailleurs, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société Le Bélier et des membres du Conseil et leurs intérêts privés.

## **1.2. Fonctionnement du Conseil**

### **Dispositions relatives à la Direction Générale**

La Direction Générale est assurée par Monsieur Philippe GALLAND également Président du Conseil d'administration, Monsieur Philippe DIZIER ayant été désigné le 14 février 2006 en qualité de Directeur Général Délégué.

### **Fréquence des réunions**

L'article 14 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois sur les sujets suivants :

- direction générale (2 réunions)
- conventions réglementées (2 réunions)
- avals, cautions et garanties (7 réunions)
- examen des comptes sociaux et consolidés (1 réunion)
- examen des comptes semestriels et documents de gestion prévisionnelle (1 réunion)
- rapport financier semestriel du Conseil d'administration (1 réunion)
- questions diverses (5 réunions)

### **Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social sur convocation du Président. Le taux de présence moyen des membres aux Conseils a été de 80 %.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates suivantes :

- 15/02/08
- 27/03/08
- 22/05/08
- 29/07/08
- 24/09/08
- 28/10/08
- 02/12/08

La durée moyenne des Conseils est de 1h30.

### **Convocations des administrateurs**

Conformément à l'article 14 des statuts, les administrateurs ont été convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

### **Information des administrateurs**

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués.

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement les actionnaires et qui s'impose l'obligation d'agir dans l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les informations et les documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

### **Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs sur leur demande.

### **Compétences du Conseil d'administration**

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'administration de la loi, il examine :

- les orientations stratégiques du Groupe ;
- les opérations de croissance externe et celles internes au Groupe, susceptibles d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration exerce les fonctions suivantes :

- il désigne les mandataires sociaux,
- il choisit le mode d'organisation du Conseil,
- il contrôle la gestion et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires ainsi qu'au marché à travers les comptes.

### **Travaux spécifiques menés sur l'exercice 2008**

- réunion des administrateurs pour examen du plan stratégique et des plans directeurs
- débats et décisions du conseil sur la restructuration juridique du Groupe
- décision de liquidation à l'amiable de la filiale Italienne

### **Comités spécialisés et règlement Intérieur**

Le conseil d'administration n'a pas formalisé de règlement intérieur, et n'a pas créé en son sein de comités spécifiques.

Toutefois, courant 2009, la société se dotera d'un règlement intérieur et lors de la nomination d'un administrateur indépendant, la création d'un comité des comptes sera envisagé.

Dans cette attente, le Conseil d'administration joue le rôle des comités spécialisés et notamment du comité des comptes.

### **Evaluation du Conseil d'Administration**

Il n'a pas été procédé à ce jour à une évaluation des travaux du conseil.

Le Bélier envisage de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration une autoévaluation du fonctionnement du Conseil.

### **Comité de Direction**

Il existe un comité de direction créé le 12 mai 2003, composé du Président Directeur Général, du directeur général délégué, ainsi que des directeurs opérationnels du groupe.

Ce comité de direction, qui s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice, a un rôle d'information, de cohésion, de prise de décision collégiale sur les actions à court terme et est force de proposition pour les perspectives d'actions à moyen terme.

## 2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

### 2.1 Objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et démarche engagée

#### Procédures de contrôle interne

Les objectifs des procédures de contrôle interne d'une société tête de Groupe telle que LE BELIER, visent à optimiser le contrôle de celle-ci sur les filiales qu'elle détient et à garantir la fiabilité des comptes consolidés. En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants du Groupe destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et participations.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur au sein de LE BELIER ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et qu'ils soient conformes aux règles internes au Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels, et aux lois et réglementation en vigueur,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'Administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe,
- de garantir la préservation des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

#### Procédures de gestion des risques

Le groupe, conscient de la nécessité d'avoir un contrôle interne efficace tant au sein de la holding LE BELIER que de chacune des filiales opérationnelles a décidé de mettre en œuvre une démarche de cartographie des risques fondée sur les principes suivants :

- Le passage au crible des processus de l'entreprise a permis l'identification et la hiérarchisation des risques opérationnels et financiers auxquels est exposé le groupe.
- Un calcul de criticité de chacun des risques identifiés a été réalisé. La criticité est obtenue par le produit de la gravité, de l'occurrence et de la détectabilité du risque.
- Pour chacun des risques un plan d'action a été établi. Ces plans d'actions sont suivis dans leur réalisation et sont susceptibles d'être complétés si nécessaire, En fonction de la réalisation de ces plans d'action, la criticité est recalculée sur la base d'une fréquence semestrielle.

Le dispositif actuellement mis en place dans le cadre de cette démarche s'appuie en particulier sur les points principaux suivants :

- organisation générale du groupe (décentralisation géographique des opérations quotidiennes / centralisation de fonctions clé) ;
- centralisation des directions fonctionnelles : Ressources Humaines, Achats, Système Information, Méthodes Industrielles, Finances, Qualité, Commercial.
- intégrité et éthique ;

- politique de délégation des responsabilités ;
- organisation de la séparation des fonctions.

## **2.2 Organisation de contrôle**

La démarche retenue par le Groupe Le Bélier est structurée conformément au cadre de référence prescrit par l'AMF et adapté pour les Vamps. A ce titre, cette démarche s'appuie sur les 5 composantes du contrôle interne définies par l'AMF.

### **2.2.1. Organisation et modes opératoires**

- Les structures chargées du contrôle interne au sein du Groupe sont les suivantes :
  - Président Directeur Général du Groupe : il est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner et en contrôler l'application.
  - Directeur Général Délégué : ses actions sont coordonnées avec celles du Directeur Général.
  - Directeur Financier du Groupe : il est notamment responsable du contrôle financier des filiales ainsi que de l'élaboration et de la production de l'information financière et de la supervision du contrôle financier.
  - Contrôleurs financiers, basés au siège, qui assistent la DAF sur les missions de contrôle ; Responsables Administratifs et Financiers (RAF) décentralisés au niveau des principales filiales, qui assurent la production des comptes. L'un et l'autre sont fonctionnellement rattachés au directeur financier groupe, ils garantissent et mettent en œuvre la production de l'information financière conformément aux normes groupes.
  - Il n'existe pas, à ce jour, eu égard à la taille du groupe, de service d'audit interne. La fonction est assurée par les contrôleurs financiers et les RAF tant au plan de l'application des procédures mises en œuvre que du contrôle de la fiabilité des informations financières et de gestion. La mission sur le contrôle interne évoquée plus haut permettra d'intensifier celui-ci dans l'ensemble de l'organisation.
  
- Procédures de contrôle interne en place

Parallèlement, la direction financière (y compris les contrôleurs financiers) effectue des missions de contrôle des procédures et autorisations importantes décrites dans le Manuel des Procédures Administratives et Financières.

- Réalisation et suivi des missions

La Direction Générale, et la Direction Administrative et Financière de LE BELIER s'assurent de la mise en place des recommandations et de leur suivi.

A l'issue des missions de contrôle sur sites, des comptes-rendus de visite & recommandations sont systématiquement diffusés

- Référentiels de contrôle

Le Manuel des Procédures Administratives et Financières. Celui-ci fait l'objet d'une refonte complète, de manière à intégrer les évolutions des normes comptables intervenues récemment (normes IFRS) ainsi que les changements des processus & d'outils d'arrêté et de consolidation. Il traite principalement les points suivants :

- Règle de présentation comptable des principaux points spécifiques à notre métier ;
- procédures et autorisations (modification d'organigramme, recrutement de haut encadrement, octroi de prêt au personnel, remboursement des frais, signature de titres de paiement, mise

en place de crédits, demandes d'investissement, prestations internes, cycle budgétaire, trésorerie, contrôle des encaissements, ...);

- Un plan comptable « LE BELIER ».

Les manuels de procédure ISO.

Les définitions de fonction des différents collaborateurs du département Administratif et Financier.

### **2.2.2. Diffusion et utilisation des informations**

- Instances & processus de contrôle :

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable comprennent :

- Le rapport mensuel d'activité (dit « reporting groupe ») ;
- Les arrêtés comptables mensuels, ces derniers donnant lieu à consolidation et publication, pour les arrêtés semestriels et annuels ;
- Le tableau de bord hebdomadaire et mensuel de la performance industrielle (« BOS ») ;
- Un outil logiciel unique et dédié à la gestion de l'ensemble de l'information financière et de suivi de la performance est en cours de mise en place.

- Détail des procédures d'élaboration et de suivi mensuel de budget :

S'appuyant sur les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Administration du Groupe, les sociétés filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation. L'objectif du cycle budgétaire est de s'assurer de la conformité des budgets vis à vis de la stratégie Groupe, de l'adéquation des moyens et des ressources, de l'amélioration de la performance industrielle et financière, de l'optimisation du Cash et de l'endettement. Les principaux documents constitutifs d'une liasse budgétaire sont le compte de résultat, le bilan, les flux de trésorerie, le détail des investissements, les indicateurs de performance industrielle.

Mensuellement, les sociétés filiales effectuent un suivi de leur réalisation en transmettant à la maison-mère un rapport d'indicateurs industriels (dit « BOS ») accompagné de commentaires et des plans d'actions en cours. Un compte de résultat et des éléments bilanciers sont établis mensuellement depuis mi 2006. Ce rapport comprend les informations-clés comptables et non comptables, avec un comparatif N, N-1 et budget. Mensuellement, les filiales annoncent les chiffres clés prévisionnels sur 3 mois (CA, production, effectifs, stocks, trésorerie), ce qui permet d'anticiper et de manager les risques et opportunités.

Un cycle de réunions mensuelles est établi. Les compte-rendus sont formalisés et diffusés aux participants ainsi qu'au Directeur Financier, au Directeur Général Délégué et au Président Directeur Général.

### **2.2.3. Gestion des risques :**

Une cartographie des risques a été établie en 2008 par l'équipe de direction, et présentée aux administrateurs.

Ce travail couvre l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé : risques technologiques, de fraude, d'approvisionnement, opérationnel, stratégique... Chacun de ces risques a été noté en fonction de sa gravité, de sa probabilité d'occurrence, de sa détectabilité, il est affecté à un responsable, et fait l'objet d'une revue d'avancement semestrielle.

Après passage au crible des processus de l'entreprise, les principaux risques identifiés concernent :

- Les ressources humaines

- L'industriel : production, sécurité, environnement
- La R&D
- Les approvisionnements, achats
- L'activité commerciale
- La partie financière
- Et les choix stratégiques

#### **2.2.4. Activités de contrôle :**

Les principaux cycles opérationnels (achats, ventes, stocks, personnel, trésorerie) ont été analysés, cartographiés et découpés en processus. Pour chacun de ceux-ci, des objectifs de contrôle ont été définis. Au regard de chacun de ceux-ci, des activités de contrôle ont été identifiées

Certaines des activités de contrôle dédiées à la production d'informations comptables et financières sont décrites en 2.3.

#### **2.2.5. Pilotage du contrôle interne :**

Un plan d'audit permet de contrôler que ces activités de contrôles sont efficaces.

Des plans d'action correctifs sont mis en place et suivis dès que des défaillances se font jour.

Nous vous rappelons que la procédure de contrôle mise en place par le Groupe vise toutes les filiales comprises dans notre périmètre de consolidation du Groupe soit les sociétés suivantes :

<b>ENTREPRISES (Activité)</b>	<b>Abrévia- tion</b>	<b>Siège</b>	<b>n° Siret</b>	<b>% de Contrôle</b>	<b>% d'intérêt du groupe</b>
LE BELIER (Holding)		PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) FRANCE	39362977900017	100%	100%
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) FRANCE	59615014400019	100%	100%
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
BMP MANFREDONIA Spa (Fonderie d'alliages légers)	BMP	MANFREDONIA - ITALIE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BVM	SZOLNOK - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER KIKINDA (Fonderies d'alliages légers)	LBK	KIKINDA- SERBIE	Etrangère	100%	100%
LBO – (Location machines)	LBO	PLANTIER DE LA REINE – VERAC (33) FRANCE	40307761300012	100%	100%
SCI (Location immobilière)	SCI	PLANTIER DE LA REINE – VERAC (33) France	411 735 590 000 19	100%	100%

### **2.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière**

L'ensemble des processus relatifs à la production de l'information comptable et financière est présenté dans le chapitre 2.2.

Plus précisément, et sans que cette liste soit exhaustive, divers contrôles, instances, ou processus y sont consacrés :

- Rapprochement des flux de matière et des stocks, prises d'inventaires
- Suivi et contrôle des prix d'achats et des prix de vente
- Procédure d'approbation préalable des investissements
- Délégations formalisées et notifiées aux directeurs opérationnels
- Doubles signatures
- Revue périodique des résultats par filiale
- Suivi hebdomadaire des positions de trésorerie, mise en ligne centralisée de celles-ci sur une base journalière.

### **2.4 Perspectives d'amélioration**

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, le Groupe a programmé pour l'année 2009 un suivi permanent des risques et des plans d'actions.

### **3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Philippe GALLAND, notre Directeur Général.

### **4. REGLES ET PRINCIPES ARRETES POUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

#### **4.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)**

Les règles de répartition des jetons de présence tiennent compte de la présence effective aux séances.

Le détail du montant des jetons de présence attribués est indiqué dans le rapport de gestion.

#### **4.2 Rémunération des mandataires sociaux**

Le détail des montants fixes et avantages en natures des mandataires sociaux est détaillée dans le rapport de gestion du rapport annuel.

La société se réfère aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de Commerce à compter de l'exercice 2008.

### **5. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Par ailleurs, conformément au statut, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte 5 jours au moins avant la date de réunion,
- pour les titulaires d'actions au porteur par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au moins 5 jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai de 5 jours, par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

### **6. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

L'ensemble de ces éléments sont exposés dans le rapport de gestion.

Fait à VERAC

Le 10 avril 2009

**Le Président du Conseil d'administration**